



Notre vie syndicale

Je m'implique!



XIX^e congrès, Thetford Mines du 2 au 6 octobre 2022

COMITÉ MOUVEMENTS DE PERSONNEL

PRÉSENTÉ PAR SANDRA THERRIEN



MANDAT DU COMITÉ

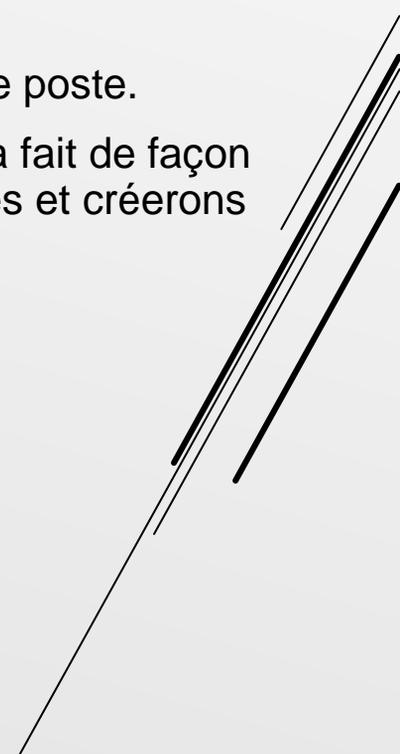
Le mandat du comité est de faire respecter les articles de la convention collective concernant les mouvements de personnel, soit de faire en sorte que chaque poste qui doit être affiché le soit, que les durées prévues soient respectées (moins ou plus de trois mois) et qu'en fin de compte, le poste soit attribué à un membre.

L'ensemble de ces vérifications contribuent ainsi à créer plus de postes permanents.

Chaque membre est invité à signaler à sa structure syndicale tout poste laissé vacant, que ce soit celui d'un employé en maladie, d'une maternité, d'un licenciement ou d'une retraite. La vigilance de tous fait la force du comité.

Ensemble, faisons en sorte de ne plus perdre de poste.

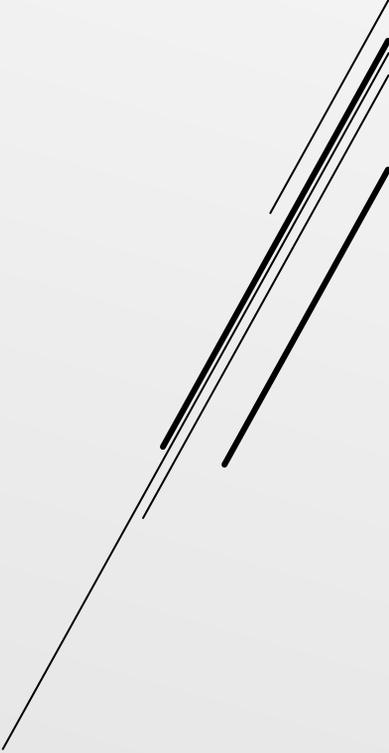
Plus le suivi des mouvements de personnel sera fait de façon rigoureuse et plus nous conserverons nos postes et créerons ainsi de l'emploi pour nous tous.



SUIVI DES POSTES PAR RÉGION

▶ R1-Centre	500
▶ R2-Nord-Ouest	674
▶ R3-Rive-Sud	569
▶ R4-Montréal-Est	420
▶ R5-Montréal-Ouest	637
▶ R6-Nord-Est	311
▶ R7-Construction	211
▶ Total:	3322

* Basé sur l'extraction du 6 septembre 2022



GRIEFS PAR RÉGION POUR 2022

▶ Griefs déposés par région

▶ R1-Centre :	14
▶ R2-Nord-Ouest :	24
▶ R3-Rive-Sud :	08
▶ R4-Montréal-Est :	08
▶ R5-Montréal-Ouest :	14
▶ R6-Nord-Est :	06
▶ R7-Construction :	05
▶ Total:	79

* Basé sur l'extraction du 6 septembre 2022

